

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 04 décembre 2025

DCC2025-121 Affectation des résultats 2025 des SIVU Entre Colombine et Durgeon, Les Courlis, du Rombau, du Champfleurey – décision modificative n°3 du budget scolaire

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 19 h 30, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de COLOMBE-LÈS-VESOUL, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Marie PHILIPPE, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Laurence COURTOY, Benoit PETON, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Jean-François HUOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (8)

Gilbert HENRY à Patrice COLNEY, Gérard DEVOILLE à Antoine TRUSSARDI, Sylvie PHILIPPE à Hervé CHAMAGNE, Francis THOMAS à Véronique LOUIS, Hervé LE CAIN à Laurence COURTOY, Hervé EPLE à Éric FRECHIN, Sophie TARAN à Christophe ROSSÉ, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents excusés (3)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Luc GONDELBERG, Jean-Louis CHOBARD.

Absents non excusés (3)

Nicolas PAILLOTET, Mickaël MUHLEMATTER, Marie-Pierre DUPRE.

La communauté de communes du Triangle Vert exerce depuis le 1^{er} avril 2025 la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire et a récupéré l'actif et le passif des SIVU dissous ;

Considérant que le budget scolaire doit reprendre les résultats des SIVU dissous et décider de leur affectation ;

Considérant l'arrêt des comptes constitué par le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion des SIVU Entre Colombine et Durgeon, Les Courlis, du Rombau, du Champfleurey ;

Le Président propose au conseil communautaire :

- de prendre acte des résultats des SIVU Entre Colombine et Durgeon, Les Courlis, du Rombau, du Champfleurey ;

SIVU	Résultat de clôture 2025			Pour information
	Investissement	Fonctionnement	Cumul	
Rombau	-101 501,60 €	203 063,33 €	101 561,73 €	<i>104 611,80 €</i>
Les Courlis	971,79 €	4 068,76 €	5 040,55 €	<i>3 255,93 €</i>
Entre Colombine et Durgeon	39 455,02 €	56 302,25 €	95 757,27 €	<i>86 809,53 €</i>
Champfleurey	2 561,77 €	100 685,61 €	103 247,38 €	<i>103 765,25 €</i>
TOTAL	-58 513,02 €	364 119,95 €	305 606,93 €	<i>298 442,51 €</i>

- *d'affecter les résultats tel que présenté ci-dessus et les inscrire dans une décision modificative n° 3 du budget scolaire :*
- *58 513,02 € à la ligne budgétaire D001 ;*
- *58 513,02 € au compte 1068 de la section d'investissement*
- *305 606,93 € en report de la section de fonctionnement R002.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

Fait à SAULX, le 04 décembre 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état